

# Le dossier des islamistes salafistes regorge de témoignages funestes sur la torture.

tion marocaine des droits de l'homme) qui avait affirmé qu'il n'y avait pas eu de violations graves, l'heure est au bilan. «Maintenant, les circonstances permettent d'aborder ce sujet sans tabous et dire que ce qui s'est passé à Sidi Ifni est grave : il y avait une volonté apparente chez les représentants de l'ordre de s'en pren-

Jebabdi et Meriem Outmouhine. «Malheureusement, aucune enquête officielle n'est entamée à ce que je sache. Pire encore, nous avons déposé au nom des victimes une centaine de plaintes pour sévices commis par les forces de l'ordre. Et bien, jusqu'à présent aucune suite n'est donnée à ces plaintes et on craint même une

## DST La direction de tous les abus

La direction de la sécurité territoriale (DST) est le service de renseignement intérieur marocain chargé de «veiller à la protection et à la sauvegarde de la sûreté de l'Etat et de ses institutions», selon le dahir de 1972. Les membres de la DST n'ont aucun statut d'officiers ou d'agents de police judiciaire et n'ont pas le droit de procéder à des arrestations, ni de détenir des suspects et les interroger. Pourtant, c'est tout le contraire de ces textes qui sévit, et depuis ... toujours. Le service a presque carte blanche, quelle que soit la nature de l'enquête. Ses locaux sont réputés pour être des lieux de torture, et ce d'une manière systématique. Le plus célèbre est le centre de détention de Témara, situé dans une région boisée jouxtant la station balnéaire de la petite ville, à une quinzaine de kilomètres au sud de Rabat. «Nous avons déjà exposé le problème de ce service

devant les Instance internationales et en présence des responsables marocains», indique Abdelilah Benabdeslam, vice-président de l'AMDH (Association marocaine des droits de l'homme). Lors d'une réunion avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) à Genève, Mohieddine Amzazi, wali-directeur général des Affaires intérieures, a reconnu l'illégalité dans laquelle opère la DST tout en promettant une enquête sur le dossier. Les prisonniers de la DST sont détenus pendant des périodes comprises entre une semaine et six mois, et les sévices infligés aux prisonniers au cours des interrogatoires peuvent prendre différentes formes. Certains ont affirmé à Amnesty International et à l'AMDH qu'on les avait déshabillés et suspendus dans une position contorsionnée au plafond de la salle d'interrogatoire. Beaucoup se sont plaint



aussi d'avoir été frappés sur tout le corps, d'autres ont reçu des décharges électriques administrées au moyen d'électrodes ou de matraques électriques.